

Malaise à La Poste



- souffrance au travail
- suppressions d'emplois
- autoritarisme
- répression - discipline
- pressions commerciales
- suicides
- harcèlement
- stress
- rentabilité
- réorganisations



Résister, lutter !



GRÈVE

JEUDI 14 JUIN 2012



Edito

La médiatisation récente de plusieurs suicides à La Poste, a révélé au grand jour le malaise vécu par les personnels.

Près de 10 000 suppressions d'emplois par an (le plus grand plan social du pays), restructurations et réorganisations incessantes qui dégradent nos conditions de travail, cassent nos métiers, bouleversent notre vie privée et familiale.

La Poste s'est lancée depuis des années dans une course effrénée à toujours plus de rentabilité et de productivité : pressions commerciales, concurrence entre directions, établissements et collègues, dérives managériales, individualisation et atomisation des collectifs, tout disciplinaire, répression anti-syndicale etc ... L'être humain est nié, et n'est considéré que comme une charge pour l'employeur, sa seule vocation étant une rentabilité maximale à court terme.

La Poste, comme de nombreuses autres entreprises du public et du privé, vit ce qu'ont subi les salarié-e-s de France Télécom. La libéralisation et la privatisation des services publics, au final la gestion capitaliste de la société, provoque les mêmes dégâts.

Courant mars 2012, le PDG Jean-Paul BAILLY a envoyé aux 240 000 postier-e-s une lettre promettant un "Grand Dialogue" sur la vie au travail, tout en soulignant que les "adaptations de l'entreprise" continueraient !! Nationalement, les syndicats SUD, CGT, FO, CFDT, CFTC, CGC et UNSA ont exigé de manière unitaire l'arrêt des réorganisations et des suppressions d'emplois, un changement radical dans l'organisation de l'entreprise et des pratiques managériales.

Le 12 avril dernier, dix mesurètes, très insuffisantes, étaient annoncées par BAILLY. Aucune ne répondait réellement aux attentes du personnel et des organisations syndicales.

Sur Paris, en particulier au Courrier, plusieurs réorganisations continuent par ailleurs



comme si de rien n'était. Au Centre Financier de Paris, ce sont les militants syndicaux du CHSCT qui sont attaqués au Tribunal de Grande Instance par La Poste, pour annuler une décision du CHSCT en faveur des salariés du centre suite au suicide d'une collègue, Brigitte, le 15 septembre dernier. Nos collègues passeront au Tribunal le 14 juin. Le "Grand Dialogue" devant les tribunaux ! Le 3 mai dernier, près de 150 agents des chèques postaux ont décidé la grève pour le 14 juin prochain. Nous ne les laisserons pas seuls ! La Poste doit se désister immédiatement !

Ce que nous subissons depuis des années n'est plus acceptable. Il faut imposer une autre politique à nos dirigeants en matière d'emploi et de conditions de travail, sous peine de voir le malaise s'amplifier, les drames continuer. Le rouleau compresseur de La Poste, le diktat des suppressions d'emplois et des réorganisations doivent maintenant être arrêtés dans tous les métiers, tous les services.

Le 14 juin, nous appelons donc à la grève et à la mobilisation non seulement en soutien aux collègues du Centre Financier de Paris, mais également pour exprimer notre colère à nos dirigeants ! C'est bien par la mobilisation de l'ensemble du personnel, par la construction d'un rapport de force massif, que l'on mettra un terme à cette stratégie mortifère !



Alors le 14 juin, pour que ça change à La Poste,

toutes et tous en grève !

Les médecins de La Poste alertent dès 2010

En mai 2010, SUD rendait publique la lettre du syndicat des médecins de prévention de La Poste.

SUD Union syndicale
Le syndicat des médecins de La Poste tire la sonnette d'alarme

Syndicat des services postaux parisiens
25-27 rue des saignées 75020 Paris
tél. : 01 44 62 12 10 fax : 01 44 62 12 12
e-mail : sud_postaux.75@sudpp.fr

www.sudposte75.fr

Extraits

Monsieur le Président,
Les rapports annuels des médecins de La Poste soulignent depuis plusieurs années une dégradation de la vie au travail :

- Des suicides ou des tentatives de suicide, dont on peut penser qu'ils sont exclusivement liés à des situations de vie professionnelle, survenant dans toutes les régions, dans tous les métiers et aux différents niveaux de l'entreprise.
- Le leur d'insécurité pour maladie atteint des seuls sans précédent.
- Les accidents de travail et les maladies professionnelles sont en très forte augmentation.
- Le mal être au travail touche tous les niveaux opérationnels de l'entreprise. Les agents et leurs encadrements travaillent dans des conditions rapides et souvent contradictoires sans avoir de perspectives d'amélioration. Cette situation est mauvaise au quotidien pour les médecins de La Poste.
- Les agents de distribution sont confrontés à des situations d'insécurité physique et psychique. Cela est lié aux nouvelles exigences du travail, dont le poids est très sensible d'un délégué à l'autre.
- Ainsi, La Poste crée des "infectes" physiques et psychologiques (...)

Nous avons systématiquement alerté nos directeurs et notre hiérarchie de situation alarmante et sommes épuisés par le peu de considération apportée, voire plus grave par le déni manifeste. Il faut pourtant envisager des actions concrètes pour empêcher ce qui pourrait vite devenir un processus insupportable, connu aujourd'hui par d'autres entreprises (...)

Une médecine de prévention nécessite un minimum de moyens, sans budget, sans personnel, dont les avis sont niés ou déformés, ne peuvent éviter à elle seule une catastrophe. (...)

La lettre des médecins de La Poste disponible sur www.sudposte75.fr

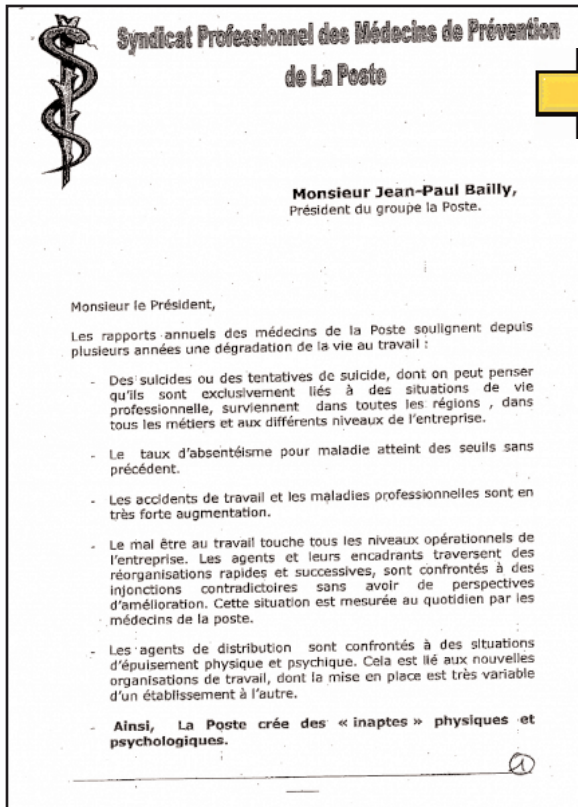
Notre tract publiait des extraits de cette lettre de 5 pages adressée officiellement à Jean-Paul BAILLY, président du groupe La Poste, le syndicat professionnel des médecins de prévention de La Poste, alertant sérieusement l'entreprise sur les effets de son management et de sa politique de restructuration.

Le Dr KAUFMANT y écrivait notamment : *“Aujourd’hui, nous considérons que l’indépendance du médecin du travail n’est plus assurée à La Poste. Le respect des règles éthiques et déontologiques qui s’imposent à notre profession se trouve mis en cause.”* Aujourd’hui ce médecin ne travaille plus à La Poste...

La réponse de BAILLY à ce courrier niait ouvertement les déclarations et mises en garde des médecins du travail de l'entreprise, et au contraire minimisait le malaise en interne des postiers et postières. Un simple plan de communication pour les médias au final... Pourtant, la souffrance au travail, les suicides, y étaient clairement décrits et annoncés.

SUD appelait alors fermement les agents à recréer du collectif et à se mobiliser, sous peine de vivre ce qu'avaient subi les salarié-e-s de France Télécom...

Extraits de la **lettre des médecins de La Poste**



Monsieur le Président,

Les rapports annuels des médecins de La Poste soulignent depuis plusieurs années une dégradation de la vie au travail :

- Des suicides ou des tentatives de suicide, dont on peut penser qu'ils sont exclusivement liés à des situations de vie professionnelle, surviennent dans toutes les régions, dans tous les métiers et aux différents niveaux de l'entreprise.

- Le taux d'absentéisme pour maladie atteint des seuils sans précédent.
- Les accidents de travail et les maladies professionnelles sont en très forte augmentation.

- Le mal être au travail touche tous les niveaux opérationnels de l'entreprise. Les agents et leurs encadrants traversent des réorganisations rapides et successives, sont confrontés à des injonctions contradictoires sans avoir de perspectives d'amélioration. Cette situation est mesurée au quotidien par les médecins de La Poste.

- Les agents de distribution sont confrontés à des situations d'épuisement physique et psychique. Cela est lié aux nouvelles organisations du travail, dont la mise en place est très variable d'un établissement à l'autre.

- Ainsi, La Poste crée des "inaptes" physiques et psychologiques. (...)

Nous avons loyalement alerté nos directions et notre filière de situations alarmantes et sommes déçus par le peu de considération apportée, voire plus grave par le déni manifeste. Il faut pourtant engager des actions concrètes pour enrayer ce qui pourrait vite devenir un processus morbide, connu aujourd'hui par d'autres entreprises. (...)

Une médecine de prévention exerçant sa mission sans moyens, sans budget, sans personnel, dont les avis sont niés ou bafoués, ne saurait éviter à elle seule une catastrophe. (...)

Rémi KARCHER, Directeur Enseigne Paris Sud appelle à exterminer ses agents... (mars 2010)

Début avril 2010, le syndicat SUD reçoit copie de manière anonyme d'un e-mail de Rémi KARCHER, Directeur de l'Enseigne Paris Sud. SUD dénonce et rend immédiatement publiques par tract et communiqué de presse les consignes de Rémi KARCHER, destinées à l'ensemble des Directeurs de Vente de la DTELP.

SUD Syndicat des services postaux parisiens
25 / 27 rue des églises 75020 Paris
tél : 01 44 62 12 10 fax : 01 44 62 12 12
mail : sud.postaux.75@audigit.fr
www.sudposte75.fr

le Directeur de l'Enseigne Paris Sud exige l'extermination d'une partie de ses agents !

SUD publie les consignes de Rémi KARCHER, Directeur de la DTELP Paris Sud, destinées à l'ensemble de ses Directeurs de Vente, envoyées par mail le 5 mars dernier. KARCHER y exige "l'ouverture de la chasse sans quota" aux vendeurs, "jusqu'à épuisement (rapide) des espèces qui ne sont pas protégées" et appelle à "l'extermination des vendeurs à 0".

Au courrier, les suppressions d'emplois, les réorganisations permanentes, la sécularité génèrent souffrance au travail et harcèlement managérial. SUD dit STOP et appelle tous les collègues à la résistance !

PLAN SOCIAL = EXTERMINATION
définition : nom féminin, action de détruire en totalité (des êtres vivants), massacrer. Exterminer un peuple, guerre d'extermination.

Les propos tenus nous ont profondément choqués car ils impliquent des pratiques que nous connaissons tous les agents et révèlent la déshumanisation des services que nous dénonçons continuellement.

Présidents CSP = Conseil Spéciale et Pastoriale, CCECLIS = CCExécutif CLamille, COFIS = COExécutif P et S et S et S, GESCUS = GESCExécutif de CLamille. Un "Temps 2" correspond à la seconde partie d'une campagne commerciale (et non pas au code origine d'une vente quelconque). Lors d'une campagne commerciale, comprenant respectivement la lecture ou la vente ou production d'une notice par une période, un "vendeur à 0" est celui qui n'a obtenu aucun contrat de produit donné.

KARCHER y exige "l'ouverture de la chasse sans quota" aux vendeurs, "jusqu'à épuisement (rapide) des espèces qui ne sont pas protégées" et appelle à "l'extermination des vendeurs à 0".

La Poste, face au tollé général de tels propos tenus par un directeur départemental, désavoue ces consignes et mute KARCHER au Courrier pour étouffer le scandale.

KARCHER n'aura finalement aucune sanction, La Poste continuant la même politique managériale dont on connaît aujourd'hui l'ampleur des conséquences sur les personnels.

-----Message d'origine-----
De : Rémi KARCHER [mailto:remi.karcher@laposte.fr]
Envoyé : vendredi 5 mars 2010 16:59
À : colinne.nicolas@laposte.fr; Christine Hurtu; didier.philippin@laposte.fr; LANGLOIS Stéphane; Laurent MIRELOU; Murielle MICHON; REMOUE VINCENT; xavier.VANKFRERROUCK; Yvon BROCCOURT
Objet : Copie de 755-TempsC02-20100301-20100304 (?).xls

Coucou,voilà le Temps 2,la chasse aux terrains,aux CSP,aux COCI IS,aux COFIS et aux GFSCUIS à 0 est ouverte sans quota,jusqu'à épuisement(rapide) des espèces qui ne sont pas protégées

Gobelins démarre très fort,avec Montparnasse et S; Germain

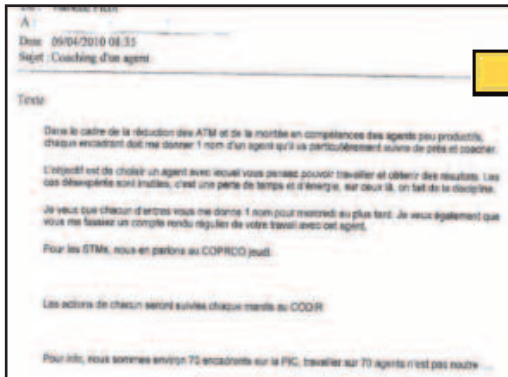
Corvisart(au revoir Dulla) démarre en tête, suivi de Ségur et de brèches aux rups qu'on avait pas vu à cette place depuis ces lustres

Pour les CSP c'est Laurent Verdier qui démarre en tête,mais 18 CSP sont à 0.

Lundi prochain,on se focalisera sur l'activité S et S+; des CSP et des VG et mardi en 15, sur l'activité et sur l'extermination des vendeurs à 0,à commencer par les CSP

Jeudi prochain,on fera le point sur les ventes pros et on doit être à plus de 80C rdv pros.

Isabelle PICOT, cadre à la PIC Gonesse, demande la discipline aux agents malades ou inaptes... (avril 2010)

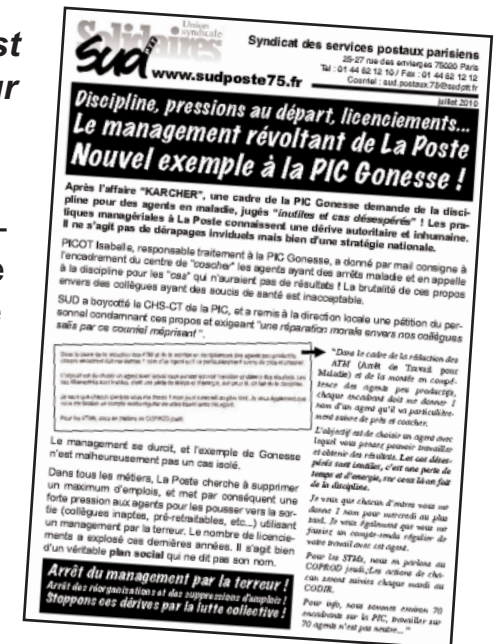


“ Dans le cadre de la réduction des ATM (Arrêt de Travail pour Maladie) et de la montée en compétence des agents peu productifs, chaque encadrant doit me donner 1 nom d'un agent qu'il va particulièrement suivre de près et coacher. L'objectif est de choisir un agent avec lequel vous pensez pouvoir travailler et obtenir des résultats. ”

Les cas désespérés sont inutiles, c'est une perte de temps et d'énergie, sur ceux là on fait de la discipline. ”

Ces consignes sont envoyées par e-mail par la responsable nuit de la PIC Gonesse à ses encadrants. SUD dénoncera par tract et communiqué de presse la brutalité de ces consignes à l'encontre de collègues ayant des soucis de santé et d'aptitude.

Les militants SUD de la PIC Gonesse boycotteront le CHSCT local et feront circuler une pétition - massivement signée par le personnel - condamnant ces propos et exigeant “une réparation morale envers nos collègues salis par ce courriel méprisant”. La direction ne répondra pas et fera la sourde oreille...



Une ex-DRH dénonce le management et attaque La Poste pour harcèlement moral



Fin mars 2012, Astrid HERBERT-RAVEL, ancienne DRH, porte plainte contre La Poste pour harcèlement moral, et témoigne dans différents médias de l'enfer vécu pendant près de 10 ans au sein de l'entreprise... Extrait de quelques-uns de ses propos :

“J’étais DRH des Services Financiers et du Réseau Grand Public d’Ile-de-France en 2002 quand je me suis retrouvé victime d’un harcèlement moral caractérisé, de la part d’un directeur récidiviste. Je suis alors entrée dans une longue et pénible période où j’ai été tour à tour mutée d’office, mise au placard, intimidée, renvoyée chez moi et poussée à la démission. J’ai moi-même traversé des moments suffisamment pénibles pour envisager le suicide.”

“Des tentatives de suicide, j’en ai vu quasiment dans tous les dossiers qu’il m’ait été donnés d’analyser. La Poste est une bombe à retardement. On ne pourra pas dire qu’on ne savait pas.”

On a dégraissé à la tronçonneuse, en poussant les salariés au départ. Les congés maladie et les cas d’inaptitude se sont multipliés, au point qu’un rapport de l’inspection du travail s’est ému de la tradition qui existe dans l’entreprise de pousser les salariés vers la maladie.

Il y a aussi de nombreuses procédures disciplinaires abusives qui conduisent sans motif au licenciement. Autre méthode : l’incitation très forte à la retraite proposée en guise de sortie à des personnes en plein désarroi.

Les formations aux managers des dérives morbides

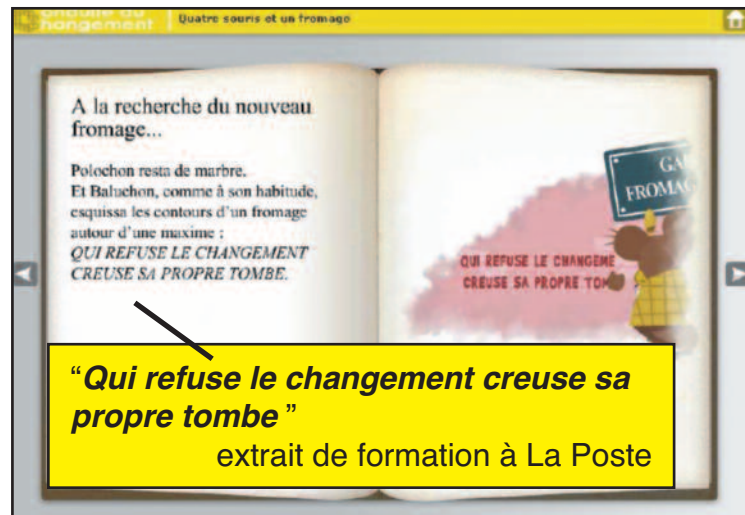
Janvier 2011, la presse porte à la connaissance du public certaines formations de La Poste destinées aux managers.

Face au changement, différentes alternatives s'offrent au postier : être un "paillasson" en se plaçant en victime, être "un hérisson" en sabotant le travail, être un "polisson" en devenant individualiste, ou être à "l'unisson" avec ses collègues.

Une autre formation, mettant en scène quatre souris dans un labyrinthe en quête de fromage, reprend une méthodologie similaire, avec des personnages baptisés Baluchon, Polochon, Flair et Flèche.

Face au changement (la disparition du fromage) Polochon refuse de bouger et de changer ses habitudes, et Baluchon adopte un "immobilisme suicidaire" avant d'accepter de "partir à la recherche du nouveau fromage". Flair et Flèche, "sérieux et disciplinés" s'étaient quant à eux préparés au changement. Cette formation s'accompagne d'une courbe du changement, similaire à la "courbe du deuil" utilisée par France Télécom pour expliquer les différentes phases par lequel passe le salarié face à une réorganisation : choc, déni, négation, frustration, dépression, expérimentation, et intégration.

Ces extraits de formations destinées aux encadrants sont particulièrement morbides. Pour La Poste, le postier qui refuse et lutte contre la réorganisation "creuse sa tombe" !



Souffrance au travail, conséquence de la diminution du collectif et des conflits sociaux



Dans son numéro du 22 mars 2012, l'hebdomadaire "Politis" a interrogé Fabienne HANIQUE, sociologue clinique du travail, sur le malaise actuel dans les entreprises, en particulier La Poste. Cette dernière établit un lien évident entre le désarroi du personnel et l'amointrissement du collectif ainsi que la diminution des grèves dans l'entreprise...

Politis : Comment peut-on expliquer la récente série de suicides à La Poste ?

Fabienne Hanique : *S'agissant du débat sur la causalité des suicides liés au travail, deux visions s'affrontent. La première, avancée majoritairement par les directions d'entreprise, privilégie la thèse de la fragilité psychologique et/ou familiale-affective de l'individu : c'est parce qu'il est psychologiquement affaibli que le salarié ne pourrait plus faire face aux exigences « normales » de son travail. La seconde, défendue par des sociologues et psychologues du travail, met en cause la responsabilité de l'organisation du travail. À La Poste – comme à France Télécom ou dans d'autres entreprises publiques –, cela prend des formes éloquentes : restructurations et réorganisations incessantes, intensification de la pression gestionnaire ne visant que la rentabilité, injonctions répétées à la performance (ou à « l'excellence durable ») et multiplication de dispositifs d'évaluation le plus souvent déconnectés du travail réel...*

Politis : En quoi cela fait-il tant souffrir ?

Fabienne Hanique : *Le sentiment de perte de sens, la perte de repères et, surtout, l'impression de voir son (bon) travail empêché sont des plaintes récurrentes. Ce qu'il faut comprendre derrière ça, c'est que les changements qui tapissent les organisations publiques cachent, en même temps qu'ils les orientent, de véritables changements sociétaux : la logique initiale du secteur public est remise en cause au profit du primat de la rentabilité, de l'économique et de la performance financière. À travers ces mesures, c'est une certaine conception de la société qui est en train de se défaire. Sans qu'il y ait eu débat. Cette réorientation silencieuse se fait aux dépens des usagers requalifiés en « clients », et des salariés directement confrontés au public, et qui, dans un discours marketing continuant à vanter les mérites du service pu-*

blic, se voient tenus au quotidien d'assumer des changements avec lesquels ils ne sont pas nécessairement en accord.

Politis : L'impuissance à dire serait donc une cause de suicide ?

Fabienne Hanique : *Pas l'impuissance à dire, mais le sentiment d'impuissance à être entendu... Pourtant, il y a de plus en plus de cellules d'écoute, de numéros verts mis en place par les entreprises pour aider les salariés à parler de leurs problèmes... La parole semble de plus en plus libérée ! Ces cellules écoutent la plainte, la souffrance diffuse ; elles n'entendent pas et ne traitent pas l'expression d'un désaccord, d'une contestation ou d'une conflictualité liés au travail. Les psychologues qui y travaillent sont des sous-traitants, déconnectés de la réalité de l'organisation du travail. Non seulement ces cellules déportent les tensions sociales au rang de problématique individuelle et privée mais, en plus, cette écoute branchée sur la souffrance psychique confirme les appelants dans un vécu de défaillance personnelle. Les salariés préféreraient ouvrir le débat sur le sens de leur travail plutôt que de se voir tendre une oreille compatissante et orientée vers la souffrance.*

Politis : Vous mettez le suicide en rapport avec la baisse des conflits sociaux ?

Fabienne Hanique : *Je suis tentée de le faire : de 1947 à 1991, le nombre annuel moyen de jours de grève est de plus de 6 millions ; il frôle à peine les 350 000 aujourd'hui. Les raisons sont multiples : affaiblissement syndical, abrasion du combat politique et des luttes de classes... Il faut ajouter à cela un processus de disqualification symbolique de la notion de conflit. Depuis les années 1980, cette notion est souvent traitée comme le signe d'une immaturité sociale : les managers sont même formés à la « résolution » ou « gestion » de conflits... Les grèves sont souvent traitées de manière désinvolte, tant par les médias que par certains représentants du pouvoir politique qui s'attachent plus souvent à dénoncer le fait que, selon l'expression consacrée, les grévistes « prennent les usagers en otage » qu'à clarifier les raisons pour lesquelles des salariés décident collectivement d'arrêter le travail.*

Dans ce contexte d'affaiblissement de la conflictualité sociale et collective, le suicide apparaît comme une forme ultime de résistance face à ce qui échoue à être entendu, l'expression désespérée d'un cri mort d'être resté inaudible trop longtemps.



Avec l'aimable autorisation de "Politis" pour la reproduction de larges extraits de cet article

Politique répressive à l'encontre des militants syndicaux combattifs

Les entraves à la liberté syndicale et les sanctions à l'encontre de militant(e)s - principalement SUD et CGT - se développent. La Poste cherche à étouffer toute velléité de résistance pour mieux faire passer ses restructurations et suppressions d'emplois. L'assignation aux Tribunaux d'Instance de la quasi-totalité des CHSCT au Courrier ces derniers mois est un exemple qui donne le ton !

Les 14 de Bordeaux-Bègles en 2005, Serge REYNAUD de Marseille 01 en 2008, 3 militants SUD des Hauts-de-Seine en 2010, Maria TRAORE militante de CGT Paris 11 en janvier 2011, Olivier ROSAY (secrétaire départemental SUD sur Paris) fin 2010... La répression anti-syndicale n'est pas rare et devient courante lors



des mobilisations. Les militant(e)s sanctionné(e)s ont comme point commun d'avoir animé et participé à des grèves et des luttes contre les réorganisations et suppressions d'emplois.

La répression s'est amplifiée ces dernières années, au même titre que le tout disciplinaire, sur l'ensemble des directions. Mais par ces sanctions, nos dirigeants démontrent surtout qu'ils ont peur des réactions collectives et des mobilisations des personnels.

Réprimer l'activité syndicale



Suite à la grève de mai 2008 contre Facteurs d'Avenir dans les Bouches-du-Rhône, La Poste sanctionnera de 2 ans de mise à pied Serge REYNAUD, l'un des animateurs de ce conflit



15 décembre 2010 : La Poste demande la révocation à l'encontre d'Olivier ROSAY, secrétaire départemental de SUD Postaux Paris, pour avoir fait des prises de parole et animé des AG. Il sera sanctionné de 20 mois de mise à pied

Janvier 2011 : La Poste demande 3 mois de mise à pied à l'encontre de Maria TRAORE, militante CGT de Paris 11, pour son activité syndicale.

STOPPONS LA REPRESSION SYNDICALE

RASSEMBLEMENT
DEVANT
LE MINISTRE DU TRAVAIL
(métro Varenne)
LE MERCREDI 2 MARS
à 14h

Un préavis de grève de 24h sera déposé courant l'ensemble des Facteurs des Bouches-du-Rhône

2010 : La Poste sanctionne de 18 mois de mise à pied Yann LEMERRER et de 9 mois Bertrand LUCAS, militants SUD du 92, suite à une grève contre les réorganisations. L'inspection du travail refuse le licenciement à l'encontre de Gaël QUIRANTE.



2005 : Bordeaux CTC, le GIPN intervient dans le centre de tri contre des militants syndicaux SUD et CGT...



Prises de parole et Assemblées Générales



Pour s'informer, débattre et organiser la lutte, les travailleurs/euses se rassemblent collectivement, par le biais des prises de parole et des assemblées générales. Et c'est bien pour cette raison que La Poste, depuis plusieurs années, tend à les limiter et entraver les collectifs dans les établissements.

SUD Syndicat des services postaux parisiens
20-27 rue des écrivains 75002 Paris
Tel : 01 44 62 12 10 / Fax : 01 44 62 12 12
E-mail : sud.postaux.75@stpt.fr
Paris, le 1^{er} Février 2012

Rétablir les prises de parole à la DOTC Paris Sud !

Depuis 2005, la DOTC Paris Sud interdit toute prise de parole et AG dans les centres. Cette interdiction est une attaque en règle contre le syndicalisme de lutte et une entrave au droit des personnels de se rassembler pour revendiquer. La liberté syndicale et le droit des agents de s'exprimer collectivement dans les AG ne peuvent subir de restriction. L'Inspection du travail, saisie par SUD, vient de le rappeler à la DOTC !

En tentant d'interdire un des moyens d'expression collective du monde du travail - les prises de parole et AG - la DOTC Paris Sud a entraîné ces dernières années les menaces de sanction à l'encontre du personnel. Des militants syndicaux ont été sanctionnés, parfois lourdement comme Olivier ROSAY (secrétaire départemental SUD mis à pied 20 mois pour "prises de parole non autorisées").

Récemment encore, la direction de Paris 07 a envoyé un courrier à l'ensemble des postiers du bureau menaçant de représailles disciplinaires, suite à une prise de parole dénonçant la sévérité de la sanction...

À Paris 05, face au refus de la direction d'autoriser des prises de parole et des AG, alors même que le bureau fusionne avec Paris 03 prochainement, et que les agents sont en droit de se rassembler pour en discuter collectivement, le syndicat SUD a averti la direction qu'il organiserait des prises de parole 10 minutes avant la prise de service. Dès lors, la direction a menacé de sanctions !

SUD a donc saisi l'Inspection du travail compétente, qui rappelle fermement à la DOTC que "la liberté syndicale est un principe constitutionnel", que "les employés (...) peuvent écouter les syndicalistes qui prennent la parole" dans les centres, et qu'"il ne peut être question de menacer ou sanctionner les militants qui prennent la parole" en particulier "avant la prise de service ou pendant les pauses". Ce courrier, qui est reproduit intégralement au verso de ce tract, est un rappel à l'ordre ferme. Contre les attaques, les travailleurs se rassemblent et organisent la lutte collectivement dans les Assemblées Générales et prises de parole !

Refusons le baillonnement de l'action syndicale et du droit à revendiquer ! Il est temps d'imposer le retour des prises de parole et AG dans tous les bureaux de la DOTC Paris Sud !

Sur Paris, c'est la DOTC Paris Sud qui s'est particulièrement illustrée en interdisant totalement en 2005 toute prise de parole. En date de janvier 2012, SUD a d'ailleurs dû faire intervenir l'Inspection du travail auprès de la cettte DOTC, afin de lui rappeler que la liberté syndicale ne pouvait subir de restriction !

Parallèlement, se sont démultipliés les ETC, 3 mn de com', les journaux d'entreprise (*Forum, Jourpost, Facteurs !, en Bureau* etc etc...), afin de favoriser la propagande patronale et le bourrage de crâne d'entreprise...

Pour SUD, baillonner ainsi l'action syndicale et le droit aux personnels de s'exprimer et de revendiquer collectivement ne se négocie pas. C'est ainsi que les militant(e)s SUD - avec d'autres syndicats - continuent d'animer des prises de parole, des AG, ou encore des heures d'info.

Pressions commerciales

La course effrénée à toujours plus de rentabilité a comme conséquence l'accélération de dérives commerciales. Apparues à l'Enseigne, ces pressions commerciales sont maintenant présentes au Courrier.

Objectifs irréalisables, briefing le matin en bureau de poste pour refourguer le produit de la semaine, baisse de notation, prime d'équipe en centre de distribution, discipline... Voilà le quotidien à La Poste !

Les commerciaux sont particulièrement concernés, avec un nombre de rendez-vous quotidien ou hebdomadaire impossible à atteindre, et une obligation de résultats en matière de contrats...

Le développement du chiffre d'affaire, obsession managériale, prend le pas sur nos missions de service public, engendre une concurrence entre métiers ou entre collègues, modifie radicalement le sens même de notre travail. Que l'on soit facteur ou guichetier, le développement de ces pressions en rajoute dans le malaise actuel. Nombre de collègues supportent mal ces pressions, ou lorsqu'ils n'arrivent pas à atteindre le diktat des objectifs, se retrouvent en situation de stress permanent.

Pour SUD, le service public ne doit pas être assujéti à des objectifs commerciaux, surtout quand le sous-effectif qui touche les services les rendent encore plus inatteignables.

Il faut redonner du sens à notre travail, et arrêter les pressions commerciales permanentes ! Ce n'est évidemment pas la voie qu'ont choisi nos dirigeants...

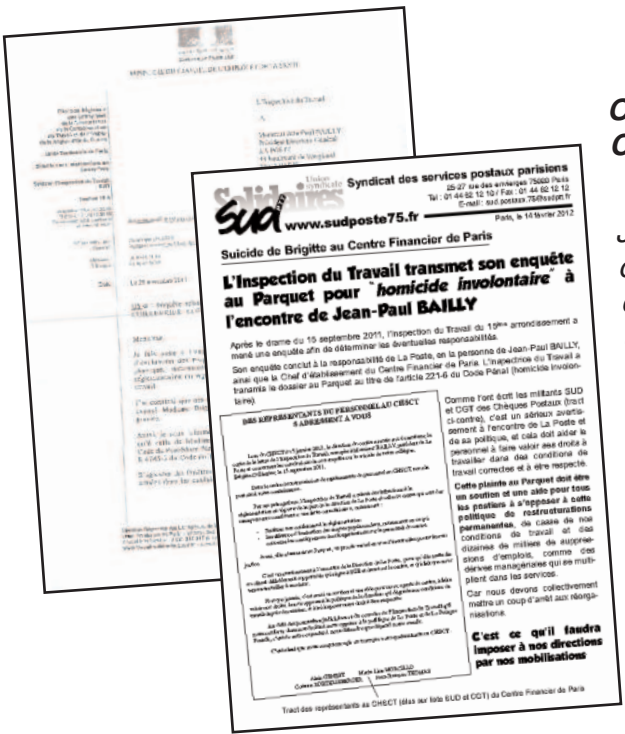


Enquête au parquet pour **homicide involontaire** à l'encontre de **J-P BAILLY** (novembre 2011)

Après le suicide de Brigitte au Centre Financier de Paris le 15 septembre 2011, l'Inspection du Travail du 15^{ème} arrondissement a mené une enquête afin de déterminer les éventuelles responsabilités. Son enquête conclut à la responsabilité de La Poste, en la personne de Jean-Paul BAILLY, ainsi que la Chef d'établissement du Centre Financier de Paris. L'Inspectrice du Travail a transmis le dossier au Parquet au titre de l'article 221-6 du Code Pénal (homicide involontaire).

“ L'Inspectrice du Travail à Monsieur Jean-Paul BAILLY
Président Directeur Général LA POSTE

Objet : enquête relative au suicide par déféstration de Madame Brigitte CUILLERIER au Centre Financier de Paris



Monsieur,
Je fais suite à l'enquête susvisée qui a permis d'établir l'insuffisance d'évaluation des risques en matière de risque psychosocial et de risque physique (...) **J'ai constaté que ces manquements constituent une faute caractérisée qui a exposé Madame Brigitte CUILLERIER à un risque d'une particulière gravité.**

Aussi je vous informe que je transmets au Parquet, à votre encontre ainsi qu'à celle de Madame Corinne LEMAILLER [Directrice d'établissement], un rapport Article 40 du Code de Procédure Pénale qui vise l'article 221-6 du Code Pénal et l'article R 4745-3 du Code du Travail [homicide involontaire]. (...) Il n'est pas fait mention du risque psychosocial sous l'angle de l'organisation du travail et de l'impact humain des réorganisations malgré l'analyse du médecin du travail qui mentionne des risques organisationnels et un risque psychosocial lié aux réorganisations. (...)

”

Des drames humains qui se multiplient

Mardi 28 février, un cadre se défenestre à Rennes sur son lieu de travail, suivi à peine 10 jours plus tard d'un autre suicide par pendaison dans un centre courrier à Tregunc dans le Finistère. Sur Paris, c'est notre collègue Brigitte qui s'était défenestrée du 4^{ème} étage du Centre Financier de Paris le 15 septembre dernier.

C'en est trop, la presse évoque un syndrome France Télécom, La Poste ne peut plus ignorer l'étendue du malaise, mais, au lieu d'annoncer ce que chacun attend, le gel des réorganisations, elle se contente de mettre en place un "Grand Dialogue". Jean-Paul Bailly affirme dans le courrier envoyé à tous les postiers fin mars 2012, que "l'entreprise doit continuer à s'adapter", la machine économique est lancée, et ce ne sont pas quelques drames qui l'arrêteront...



Le personnel, lui, ne s'y trompe pas et réagit collectivement : plusieurs rassemblements auront lieu afin de dénoncer le malaise actuel dans l'entreprise, les pressions, les restructurations et les charges de travail. A Paris, près de 500 agents des Services Financiers et de Paris 15 PDC manifesteront devant la Direction de la Banque Postale. La seule réponse de cette direction sera l'assignation au Tribunal de Grande Instance des militants syndicaux siégeant au CHSCT pour le 14 juin...

J-P BAILLY annonce un **“Grand Dialogue”** et **10 mesures sans crédibilité (avril 2012)**

Par lettre à l'ensemble du personnel en date du 19 mars 2012, le PDG BAILLY annonçait la création d'un “Grand Dialogue” et “qu'un premier train de mesures concrètes puisse être arrêté pour le 30 avril et leur mise en oeuvre rapidement engagée”. Le 12 avril suivant, “10 mesures pour la vie au travail” étaient annoncées et affichées dans les services, ne répondant aucunement aux attentes des personnels et des syndicats de La Poste. Ci-dessous les “10 mesures”, en rouge les commentaires de SUD.

1 - Un budget de 20 millions € est consacré aux mesures d'amélioration de la vie au travail issues du dialogue local : **le montant annoncé est particulièrement ridicule vu la taille de l'entreprise !**

2 - 1000 recrutements supplémentaires sont réalisés en 2012 : **La Poste oublie de dire qu'elle supprime près de 10 000 emplois par an, ce qui ferait donc moins 9 000 pour 2012 ! De plus aucune précision sur les métiers recrutés. Une goutte d'eau dans un océan au final...**

3 - Un cadre RH est affecté dans tout établissement de plus de 100 personnes. Tout(e) postier(e) a accès à un responsable RH de proximité identifié et formé : **pour SUD, il faut clarifier la fonction de cadre RH à La Poste, car aujourd'hui les responsables RH sont souvent chargés de “fluidifier” à l'occasion des réorgs et des reclassements. Humaniser l'entreprise passera obligatoirement par le retour de véritables services RH de proximité (Bureau d'Ordre, COSO, etc...), le contraire des CSRH en fait !**

4 - Aucune mobilité au-delà de 30 Km n'intervient si elle n'est pas souhaitée : **cette promesse a déjà été faite par le passé... N'oublions pas également que 30 Km font 60 Km par jour ! Et puis le vrai problème est de retrouver un poste et une fonction équivalents dans ce rayon de 30 Km, et là c'est une autre histoire !**

5 - Un délai d'au moins deux ans est respecté entre deux réorganisations pour mieux prendre en compte les enjeux de chacun : **réorganiser tous les deux ans est un rythme encore trop soutenu ! L'arrêt des réorganisations doit être à l'ordre du jour !**

6 - Aucune nouvelle réorganisation n'est mise en oeuvre jusqu'à ce que le protocole de conduite du changement que La Poste souhaite partager avec les syndicats soit finalisé ; les adaptations qui recueillent l'adhésion des postiers sont naturellement menées à leur terme : ***ce gel de quelques mois n'est évidemment pas suffisant. De plus nombre de directions ne respectent même pas cette décision et continuent les restructurations...***

7- En cas de mobilité suite à une réorganisation, la rémunération fixe et le dispositif de rémunération variable sont garantis : ***heureusement encore ! De toute façon, dans la plupart des cas il y a une obligation légale...***

8 - Tout appel à candidatures sur son propre poste est proscrit : ***il serait en effet bon d'arrêter cette pratique généralisée et humiliante. Mais en cas de "surnombre" sur des postes équivalents, quelles seront les règles départageant les agents concernés ? Avec La Poste, ce n'est pas le mot qui compte. C'est le sens qu'on lui donne. Et la notion de poste reste très floue.***

9 - Tout(e) postier(e) qui s'estime en situation de difficulté ou de fragilité fait l'objet d'un suivi spécifique présenté périodiquement aux syndicats : ***qu'il y ait un suivi et une attention particulière pour des collègues en difficulté coule de source dans une entreprise "normale" ! La présentation aux syndicats quant à elle peut également poser problème (secret médical notamment), le CHSCT, les médecins du travail et les assistantes sociales étant plus qu'adéquats dans ce rôle. Enfin pour SUD, la première solution réside dans la prévention collective, et non dans la seule gestion individuelle des situations de souffrance.***

10 - Tout(e) postier(e) en absence longue pour maladie fait l'objet d'un suivi managérial continu et personnalisé notamment pour accompagner le retour au travail : ***en fait La Poste revient à ce qui se faisait il y a quelques années. La vraie question est de savoir si d'une part ce sera bien respecté, et d'autre part que cessent les pressions au départ que subissent nombre de collègues souffrant de longue maladie.***

➡ Ces "mesurettes" sont largement insuffisantes ! Il faut imposer l'arrêt des réorganisations, des suppressions d'emplois, et changer radicalement les pratiques managériales au sein de l'entreprise !

■ **Le 14 juin, La Poste envoie au Tribunal les militants syndicaux du CHSCT du Centre Financier de Paris**

■ **Dans le contexte actuel de malaise au travail, cette action en justice est une véritable provocation à l'encontre des postier-e-s**

■ **Le personnel doit y répondre en se mobilisant**

**Le 14 juin, on ne les laisse pas seuls
Toutes et tous au rassemblement
Toutes et tous en grève**



Syndicat SUD des services postaux parisiens

25-27 rue des envierges 75020 Paris / 01 44 62 12 10 / Fax : 01 44 62 12 12

e-mail : sud.postaux.75@sudptt.fr / www.sudposte75.fr